

## Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°03/2021 de la séance du

Lundi 14 juin 2021 – à 20h00

En la Salle de gym de Veytaux

---

Président : M. Pascal Ruch  
Présents : **24 membres**  
Excusés : **8 membres**  
Mmes/MM. : Y. De Bernadris, J. Delmatti, J. De Rham, J. Escalera Lopes, P. Mason, J.-L. Puenzieux, L. Puenzieux et A. Sandmeyer  
Absents : **3 membres**  
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli, J.-M. Pierlot et A. Wiedmer

### L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUIN 2021 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
  - a. Rapport d'activités 2020 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication N°03/2021)
  - b. Aide COVID-19 à la Fondation du Château de Chillon (communication N°04/2021)
5. Dépôt de préavis :
  - a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la Rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la Rue du They (préavis N°07/2021), déposé par voie de l'urgence
6. Rapports des commissions
  - a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 287'500.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection de la route Chaude - Sonchaux (préavis N°02/2021)
  - b. Relatif à la gestion et comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°03/2021)
  - c. Relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis N°04/2021)
  - d. Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2020 (préavis N°05/2021)

- e. Relatif au rapport de gestion 2020 (préavis N°06/2021)
- f. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la Rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la Rue du They (préavis N°07/2021), déposé par voie de l'urgence

7. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménétrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, et M. Progina, agent de proximité.

**M. le Président, P. Ruch**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

**M. le Président, P. Ruch**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MAI 2021

**M. le Président, P. Ruch**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 est accepté par 22 voix et une abstention.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

**M. le Président, P. Ruch**, revient sur les résultats des votations fédérales du 13 juin 2021 à l'échelon communal :

**- Objet no 01 : *Pour une eau propre et une alimentation saine***

Oui : 90

Non : 191

Taux de participation : 54.49 %

Objet refusé au niveau fédéral

**- Objet no 02 : *Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse***

Oui : 86

Non : 194

Taux de participation : 54.49 %

Objet refusé au niveau fédéral

**- Objet no 03 : *Loi Covid-19***

Oui : 169

Non : 107

Taux de participation : 54.49 %

Objet accepté au niveau fédéral

**- Objet no 04 : *Loi sur le CO2***

Oui : 153

Non : 129

Taux de participation : 54.49 %

Objet refusé au niveau fédéral

**- Objet no 05 : *Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)***

Oui : 141

Non : 134

Taux de participation : 54.49 %

Objet accepté au niveau fédéral

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique que les Conseillers ont reçu deux communications écrites et qu'il y a deux communications de MM Sherif et Rinaldi.

**L. Sherif** revient sur le bâtiment multi-générationnel :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de prendre la parole pour vous donner quelques informations importantes concernant le bâtiment multi-générationnel.

Comme vous l'avez certainement constaté, la charpente de notre bâtiment se fait désirer, c'est l'une des premières conséquences du COVID sur notre chantier, mais qui est aussi fortement liée au fait que les fournisseurs de matières premières ont des demandes conséquentes de la part des USA. Les démêlés des taxes entre le Canada et les Etats-Unis sont en train de créer une véritable crise économique. Cela provoque une hausse des prix des fournisseurs de matériaux européens et une pénurie dans la distribution.

Les prix d'un certain nombre de matières premières utilisées dans la construction ont connu des hausses exceptionnelles. Cette indication nous est parvenue de la part d'entreprises avec lesquelles notre architecte est en relation de travail et qui ont été informées par leurs fournisseurs habituels.

La norme SIA 118, qui fixe notamment les bases de calculs, stipule que si les prix augmentent, la rémunération de l'entrepreneur varie en conséquence. Dans le cadre des marchés publics qui sont régis par un grand nombre de loi, il n'y a que peu ou pas de marge de manœuvre pour négocier.

Malheureusement, des fluctuations de prix et ajustements des suppléments d'inflation (à la baisse comme à la hausse) sont encore à prévoir à court terme. Il n'est donc actuellement plus possible de formuler des garanties sur les prix convenus et il est vraisemblable que cela se reporte sur le coût final des travaux. Il faut également s'attendre à des délais de livraison plus longs, comme nous en faisons déjà l'expérience avec les travaux de charpente, même si pour le moment nous sommes toujours dans les délais imaginés.

De plus, afin de prendre toutes les mesures à la sauvegarde du magnifique cèdre qui surplombe notre projet, nous avons déjà dû entamer les montants de réserves du projet.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et dès que nous aurons des certitudes et une situation globale affirmée, car il est pour l'instant toujours espéré que la situation se détende, nous viendrons si nécessaire avec un préavis.

Pour finir sur une touche positive, nous vous informons que nous avons obtenu un crédit de construction à taux zéro.

Je vous remercie pour votre attention. »

**V. Schweizer Ronnerström** demande quel est le montant de ce crédit.

**L. Sherif** répond que le crédit de construction se monte à 4 millions de francs, conformément au préavis qui a été approuvé par le Conseil communal. Ce n'est pas un nouveau crédit, c'est juste que ce n'est pas un crédit de construction avec taux d'intérêt auprès d'une banque.

**I. Rinadli** précise que suite aux travaux qui bloquent la route de Sonchaux, tout le trafic se fait par les Hauts de Caux. Cela génère beaucoup de trafic. La Municipalité est en train de mettre en place un trafic alterné, avec des horaires, afin de renforcer la sécurité.

**a) RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA (SAI) (COMMUNICATION N°03/2021)**

**b) AIDE COVID-19 A LA FONDATION DU CHATEAU DE CHILLON (COMMUNICATION N°04/2021)**

## **5. DEPOT DE PREAVIS**

**a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 144'100.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU REMPLACEMENT DU CÂBLE ELECTRIQUE DANS LA RUE BONIVARD ET CELLE DU THEY, CREATION D'UNE ARMOIRE, MISE SOUS COMPTEUR ET POSE DE LED A LA RUE DU THEY (PREAVIS N°07/2021), DEPOSE PAR LA VOIE DE L'URGENCE**

**M. le Président, P. Ruch**, précise que la commission rapportera au point 6f) ci-dessous.

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 287'500.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA REFECTION DE LA ROUTE CHAUDE – SONCHAUX (PREAVIS N°02/2021)**

**M. le Président, P. Ruch**, prie le rapporteur, J. Grandchamp, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

**b) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2020 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°03/2021)**

**M. le Président, P. Ruch**, prie la rapporteuse, K. Armstrong, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis. Avec 2 abstentions, le préavis est accepté par 21 voix.

**c) RELATIF AUX COMPTES 2020 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°04/2021)**

**M. le Président, P. Ruch**, prie la rapporteuse, V. Wicht, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**M. Pfaff** demande s'il y a des traces du COVID dans les comptes ou si les conséquences financières ne sont pas encore visibles.

**V. Wicht** répond que les institutions ont utilisé ce que l'on avait donné pour leur fonctionnement. Tout a été adapté. Certaines institutions n'ont rien demandé pour 2021 en sachant que certains spectacles n'auraient pas lieu. Il n'y a pas encore de traces de ces éléments dans les comptes.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis. Avec 5 abstentions, le préavis est accepté par 18 voix.

**d) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2020 (PREAVIS N°05/2021)**

**M. le Président, P. Ruch**, indique que la commission de gestion et des finances rapportera au point 6e) ci-dessous.

## **e) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2020 (PREAVIS N°06/2021)**

**M. le Président, P. Ruch**, prie le rapporteur, St. Thélin, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, demande au rapporteur si la commission souhaite maintenir ses amendements après avoir pris connaissance de la communication de la Municipalité transmise la semaine dernière concernant le don au Château de Chillon.

**St. Thélin** confirme que la commission maintient ses amendements.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion sur les comptes et le rapport et procédera dans un deuxième temps à une discussion sur les amendements.

**O. Gasser** constate que la communication est bien parvenue aux Conseillers et règle la question de la forme. Mais il y a quand même la nécessité d'avoir un débat sur le fonds. En 2017, la question s'était posée lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 et la décision d'augmenter la taxe pour l'entrée au Château. Il a été nécessaire de procéder par une interpellation au Grand Conseil pour supprimer les taxes. Or, la Commune avait besoin de cet argent. En 2020, on voit que c'est un rattrapage d'impôts de CHF 600'000.-. Par contre, la dette communale empire sur les dernières années. Et maintenant, ce serait à nous d'aider la fondation du Château de Chillon. Il n'est pas contre, mais demande pourquoi procéder à un don et pas à un prêt.

**M. Pezutti** précise qu'elle n'est pas d'accord avec les conclusions de la commission. En 2016, nous avons donné l'autorisation à la Municipalité pour toute la législature concernant ces dépenses urgentes et imprévisibles. La condition de l'urgence est remplie vu le Covid. La condition de l'imprévisible également. C'était aussi exceptionnel. Au niveau la forme, elle pense que le Conseil Communal ne peut pas retirer cette autorisation de CHF 25'000.- en cours de législature. On pourrait discuter pour la prochaine législature, mais là c'est fait. Sous le titre III du règlement du Conseil communal, à l'art. 78, il est mentionné que la Municipalité doit rendre compte dans le rapport de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences. Si on prend le rapport de gestion, c'est expliqué. La Municipalité a informé le Conseil Communal dans son rapport de gestion, a mentionné le montant et a informé en plus avec la communication de la semaine dernière. Elle pense que l'on ne peut pas retirer cette autorisation à la Municipalité. Cela s'est toujours passé comme ça dans le passé, même si la Municipalité n'avait pas dépensé tout le montant. Elle propose de refuser les amendements et d'approuver le rapport et les comptes selon le préavis de la Municipalité.

**St. Thélin** répond que l'idée n'est pas de supprimer l'octroi de ce montant. Dans le règlement du Conseil Communal, il est prévu que le montant doit être approuvé par le Conseil Communal. Or, le Conseil Communal ne s'est jamais prononcé sur ce montant.

**M. Pfaff** revient sur le déroulement au sein de la commission de gestion. La commission a trouvé nécessaire de refaire l'exercice plus en détails. On est allé très en détails. Si on est arrivé dans le résumé à cette conclusion, c'est parce que tout le monde s'est mis d'accord sur le fait qu'il fallait trouver la juste forme pour formuler les choses. On ne l'a pas fait pour d'autres éléments, mais on a trouvé qu'à part ce point-là, les comptes étaient bien tenus. On aurait bien aimé être moins pinailleur.

**V. Wicht** remercie la commission de gestion pour son travail approfondi. Sur le rapport écrit, elle constate toutefois qu'il y a beaucoup de fautes d'orthographe, donc il est nécessaire d'avoir une relecture avant l'archivage.

**L. Mareda** souhaite amender une réflexion. Cet impôt sur le divertissement n'existe plus qu'à Veytaux et sur aucune autre des Communes du district. Elle pense qu'il faudrait en rediscuter. La Municipalité a communiqué qu'avec l'impôt payé par le Château de Chillon, on approche les CHF 400'000.- par année. On justifie cet impôt par les frais importants. Il y a la limitation drastique des projets dans le secteur. Elle voudrait l'estimation de ces frais spécifiques liés au Château. Elle constate que les privés dans le secteur rénovent et construisent pas loin du Château et que tout peut se réaliser sans problème. Elle demande quels sont ces projets urbanistiques possibles que l'on pourrait envisager autour du Château.

**A. Rey Lescore** informe qu'il y a plusieurs réponses pour les projets urbanistiques. Par exemple, la Villa Louise a fait des demandes d'extension qui n'ont pas été accordées. Si on veut agrandir le petit port, on ne peut pas à cause du Château. Il en va de même pour le projet de Constantin. Pour chiffrer ce que coûte le Château, il faut un audit. Les VMCV nous coûtent CHF 400'000.- pour 4 arrêts. La clé de répartition de l'ASR va être revue selon le nombre d'intervention, alors qu'il y a beaucoup d'intervention au Château. Le chiffrage exact, on ne l'a pas. Il présente le mea culpa de la Municipalité : on avait la tête dans le guidon, avec des événements difficiles. On n'a pas réfléchi à cet élément important qui aurait mérité que le Conseil communal soit averti. A propos de l'art. 78 du règlement du Conseil communal, plutôt que le terme d'« approbation », il conviendrait mieux recourir à celui d'« information ». La dépense a été faite. Les conditions à remplir sont celles du caractère exceptionnel et imprévisible. Personne ne conteste le terme exceptionnel vu le Covid. On ne pouvait pas non plus prévoir cette dépense au moment du budget. Cette dépense pouvait être faite grâce à votre autorisation générale. Le Château apporte CHF 400'000.- à la Commune par année et quand on lui retourne 1/16, le Conseil communal conteste. Chaque année, il y a un rattrapage d'impôt, même si cette année a peut-être été un peu plus favorable. On a parfois aussi un plus faible rattrapage. Grâce à cet impôt sur le divertissement, il y a eu CHF 200'000.- de déficit en moins. Les comptes ne sont pas si mauvais. L'argument selon lequel la dette ne fait qu'augmenter est incorrect. En 2017, un emprunt d'un million de francs a été fait pour le ménage communal. Mais cet emprunt a été remboursé. Les CHF 1'370'000.- de dettes actuelles ne sont que des dettes d'investissement pour la Commune. En page 40 des comptes, se trouve une explication sur le remboursement, avec un emprunt de CHF 550'000.- qui a aussi été remboursé.

**O. Gasser** constate que si on regarde le rattrapage d'impôts des quatre dernières années, c'est pratiquement le triple de la moyenne sur 2020.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, remercie Mme Pezzuti d'avoir expliqué la situation avec des mots simples. Vous avez parlé d'un prêt plutôt que d'un don offert à la fondation. Nous avons apporté de l'aide à une institution qui licenciait du monde alors qu'elle apporte d'habitude CHF 400'000.- à la Commune. On ne peut pas enlever la taxe, parce que c'est votre décision. La seule possibilité que nous avions était ce don, sur nos compétences municipales. Certes, on aurait dû vous informer. Or, cette situation liée au COVID, personne ne l'avait anticipée et personne n'a jamais vécu une telle situation auparavant. Il faut se remettre dans le contexte : on était dans une situation exceptionnelle. On a pu donner un petit coup de pouce au Château, sachant que ce Château nous rapporte beaucoup d'argent normalement. La motion au Grand Conseil a été rejetée, reconnaissant ce que la Commune fait pour le château. C'est un partenariat.



Le Château était dans une situation très difficile et a notamment dû licencier 6 personnes, ce qui n'est pas rien. Effectivement, on s'excuse de ne pas vous avoir informé tout de suite. Les séances du Conseil communal étaient aussi particulières, même si cela n'excuse pas notre erreur. On a oublié de vous informer. Mais cela ne vaut pas la peine de refuser les comptes. Si on refuse les comptes, on fait quoi ?

**St. Thélin** répond que la commission n'a pas proposé de refuser les comptes, mais a demandé de refaire la procédure en bonne et due forme. Pour la commission, il manque l'approbation de ces CHF 25'000.- par le Conseil communal.

**M. Pezutti** rajoute qu'elle a été surprise que la commission propose de refuser les comptes 2020 tels que présentés et de refuser de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2020. Elle pense que cela apparaît un peu exagéré pour une dépense qui a été faite selon la bonne forme, même si la Municipalité a utilisé le montant maximum. Elle propose donc de refuser ces amendements.

**V. Schweizer Ronnerström** précise que ce que fait la Commune pour ses partenaires est extrêmement apprécié. Le retour est bon : c'est du win-win. Si la Commune aide le Château ou le Fort de Chillon, il y a un retour. Elle est d'accord avec Mme Pezzuti et propose de refuser les amendements.

**Ph. Andler** revient sur la compétence municipale. La Municipalité a une compétence générale pour cette somme, ceci sans qu'un préavis ne soit nécessaire. Ces dépenses sont accordées à la Municipalité pour ces cas urgents et imprévisibles. Pendant toutes ces années, les dépenses ont toujours été dans les comptes de fin d'année. Cela a été donné en information aux Conseillers et cela passait comme ça. Le terme « approbation » dans le règlement du Conseil communal n'est pas bon. Le Conseil communal ne doit pas accepter que cet argent soit donné, mais doivent recevoir une information relative à ce versement. Le Conseil communal doit prendre acte de ce que la Municipalité a fait avec cet argent. Il n'y a pas de raison de refuser les comptes.

**M. Pfaff** rappelle que la commission n'est pas en désaccord avec ce qui vient d'être dit, mais qu'elle a jugé nécessaire de relever ce manque de raccord entre les actions de la Municipalité sur les comptes et son déficit de communication sur ce point précis. Pour éviter ce genre de difficultés dans le futur, il faut améliorer la communication entre la commission de gestion et la Municipalité en cours d'année. Il estime qu'il s'agit d'une erreur de forme que la commission se devait de relever.

**L. Mareda** constate que le Château a déposé une demande à la Commune au printemps pour essayer de supprimer cet impôt sur les divertissements. Or, le Conseil communal n'a pas été informé de cette demande.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que le Château a demandé de supprimer complètement l'impôt sur les divertissements. Or, cela fait partie du préavis relatif à l'arrêté d'imposition qui est voté pour toute l'année. On ne peut pas modifier un impôt en milieu d'année. La Municipalité a reçu cette demande du Château, mais il s'agissait d'un cas d'urgence et elle a donc décidé de réagir rapidement. La Municipalité a reçu d'autres demandes qui sont en cours d'analyse et qui seront présentées au Conseil communal par le biais d'un préavis.

**L. Mareda** précise que l'information aurait pu être transmise au Conseil communal même en cours d'année, vu cette situation exceptionnelle.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rappelle qu'elle a informé le Conseil communal tout au long de l'année sur la situation COVID et sur les services mis à disposition des citoyens.

**St. Teklits** considère que les amendements ne sont pas clairs et qu'il faudrait en modifier les termes.

**M. Pezutti** constate que la question est de savoir s'il faut laisser cet amendement ou pas. Il faut donc que la majorité accepte cet amendement.

**M. Pfaff** propose de voter d'abord les conclusions du rapport, puis les amendements.

**M. le Président, P. Ruch**, explique que cela n'est pas possible.

**St. Thélin** précise qu'il s'agit d'une acceptation conditionnelle.

**T. Künceqli Cagin** indique que cet argent a été donné et que l'on ne va pas demande au Château de nous le rendre.

**St. Thélin** rappelle que la commission ne rejette pas cette donation de CHF 25'000.-, mais souhaite que le Conseil communal puisse se prononcer sur ce don.

**M. Pezutti** rajoute que le Conseil communal s'est prononcé en 2016 déjà, en accordant cette compétence à la Municipalité.

**St. Thélin** constate qu'il est précisé que la problématique vient du terme « approbation » dans le préavis de 2016.

**C. Gademann** précise que les Conseillers peuvent accepter l'amendement n°1 et approuver les comptes.

**L. Sherif** explique que si le Conseil communal approuve les amendements, il accepte les comptes. Mais la Municipalité doit revenir avec un préavis pour les CHF 25'000.-. Si le Conseil refuse les amendements, il peut approuver purement et simplement les comptes.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rajoute que si les amendements sont refusés, les comptes sont approuvés sans autre procédure.

**St. Thélin** propose de reformuler l'amendement.

**O. Gasser** estime qu'il n'est pas nécessaire de le reformuler.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote de l'amendement concernant les comptes : avec 3 voix pour, 15 contre et 5 abstentions, l'amendement est refusé.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote de l'amendement concernant la décharge : avec 3 voix pour, 16 contre et 4 abstentions, l'amendement est refusé.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis : avec 2 voix contre et 1 abstention, le préavis est approuvé par 20 voix.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie les membres de la commission de gestion pour leur travail fouillé et très complet, ainsi que l'auteur de cet important rapport.

Applaudissements de l'assemblée.

**f) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 144'100.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU REMPLACEMENT DU CÂBLE ELECTRIQUE DANS LA RUE BONIVARD ET CELLE DU THEY, CREATION D'UNE ARMOIRE, MISE SOUS COMPTEUR ET POSE DE LED A LA RUE DU THEY (PREAVIS N°07/2021), DEPOSE PAR LA VOIE DE L'URGENCE**

**M. le Président, P. Ruch**, prie le rapporteur, B. Jouvel, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie les membres de la commission pour leur mobilisation rapide.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, P. Ruch**, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. le Président, P. Ruch**, ouvre la discussion.

**V. Schweizer Ronnerström** s'interroge par rapport au pont du Château et demande si la Municipalité a une idée pour le mettre ailleurs et le conserver.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que des contacts ont été pris pour que ce ponton parte au Pays d'Enhaut. C'est actuellement en discussion.

**C. Jaccoud** indique qu'il ne s'est pas représenté et qu'il a décidé de laisser la place aux jeunes. Il tient à remercier tout le monde pour la confiance accordée pendant cette législature. Il a fait au maximum de ses possibilités pour être à la hauteur de cette confiance.

Applaudissements de l'assemblée.

**M. le Président, P. Ruch**, remercie M. Jaccoud, notre doyen, et lui souhaite ses bons vœux pour sa retraite du Conseil communal.

**K. Armstrong** indique qu'elle a eu l'occasion de prendre le train depuis la gare de Veytaux et constate que cette gare est vraiment magnifique et très fleurie.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, constate que nous arrivons ce soir à la fin de la législature. Elle remercie les Conseillers pour leur engagement pour notre Commune et sa vie politique. Les sujets abordés cette année sont tous importants et auront une grande implication pour la législature suivante. Parfois, il a été difficile de trouver des Conseillers pour venir dans les commissions, mais chaque fois qu'ils étaient dans les commissions ils ont eu du plaisir. Certains et certaines vont s'arrêter là, elle les remercie et leur dit qu'ils ont fait un bout de chemin pour la Commune.

Elle remercie ensuite notre Président, qui a vécu une année électorale et donc compliquée : faire du porte à porte pour trouver des gens à s'investir dans la vie politique de notre Commune, ce n'est pas chose aisée. Il a décidé de repartir pour un tour. Elle remercie aussi la secrétaire du Conseil communal pour sa dernière séance. Par les procès-verbaux, la secrétaire écrit un bout de l'histoire de la Commune et elle l'en remercie. Elle souhaite un bel été à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

**M. le Président, P. Ruch**, reprend la parole pour clore cette séance :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, permettez-moi quelques mots en guise de conclusion pour cette année politique qui se termine avec cette dernière séance.

Une année qui fut « spéciale » à plus d'un titre :

- Spéciale à cause du contexte sanitaire.
- Spéciale aussi parce que de fin de législature, donc « année à élections ».

Élections elles-mêmes spéciales, par rapport à la configuration à laquelle nous nous étions habitués jusque-là. Une situation inédite qui a obligé le Bureau du Conseil à faire preuve d'ouverture, d'imagination en même temps que d'impartialité afin de permettre à ce que tous les courants et toutes les convictions trouvent une tribune et soient équitablement représentés. Nous espérons y être parvenus.

Cette année a donc été dense, voir compliquée, mais aussi et heureusement, stimulante et enrichissante sur le plan de la réflexion et des échanges humains.

Arrivé à ce point de bilan, j'en viens assez naturellement à l'expression de différents remerciements auprès de quelques partenaires privilégiés qui ont œuvré durant cette année pour le bon fonctionnement du Conseil.

Je commencerai par saluer les membres du Bureau sur lesquels j'ai pu compter et m'appuyer grâce à leurs conseils et leur soutien avisés.

Je salue et remercie également Mme la Syndique et l'ensemble des membres du collège municipal avec lesquels il y a eu de nombreux et fructueux échanges ce qui a permis de travailler en étroite collaboration.

Je termine, et ce n'est pas des moindres, à saluer notre secrétaire Municipale, Mme Bernadette Menétrey, à propos de laquelle j'ai pu vérifier les qualités déjà bien connues, à savoir son grand professionnalisme et l'étendue de sa disponibilité. Cette corbeille fleurie est là pour témoigner de ma vive reconnaissance pour toute l'aide apportée.

[Applaudissements de l'assemblée]

Nous voici donc au terme de cette année qui correspond également à la fin d'une législature.

Comme il arrive en pareille occasion un certain nombre de Conseillères et Conseillers, au gré de différentes circonstances, vont mettre un terme à leur mandat. Il est juste et bienvenu de les citer et de les remercier vivement pour leur contribution au cours de ces cinq dernières années.

Je commencerai par saluer nos collègues femmes qui nous quittent en cette fin de législature.

En premier lieu, je m'adresse à notre première vice-présidente, Mme Diana Holland. Merci Diana pour ton soutien et nos différents échanges tout au long de cette année qui nous ont permis de créer des liens qui dépassent notre expérience politique !

Selon l'ordre alphabétique, je poursuis en saluant et en remerciant Mmes :

Chrissy Clément, Francine Jordan, Tulay Künceky Cagin, Harsha Sheth-Premjee et enfin Alexandra Wiedmer.

[Applaudissements de l'assemblée]

Du côté des messieurs, nous remercions et saluons Messieurs :

Yves de Bernardis, Joël Delamatti, Jérôme de Rahm, Bernard Jouvel, Antonio di Perri Santo, José Escaleira Lopes, Claude Jaccoud (notre doyen), Daro Ouro-Madeli, Michaël Pfaff, Louis Puenzieux (notre benjamin) et enfin Julien Raemy.

[Applaudissements de l'assemblée]

Il n'aura manqué à personne que cette liste n'est pas complète. D'autres Conseillères et Conseillers ont décidé de tirer leur révérence.

En cette fin de législature, nous prenons en effet congé d'éminents membres qui ont marqué de leur empreinte le Conseil au vu de leur longévité et/ou des fonctions qu'ils y ont occupées.

Ils méritent un coup de chapeau particulier et des félicitations qui se matérialiseront par quelques bouquets et autres produits locaux et communaux. Reconnaissance symbolique, mais ô combien méritée !

Commençons par les dames et citons en premier lieu deux de nos collègues qui comptabilisent chacune d'entre elles le nombre très respectable de 23 ans passés au Conseil et qui, plus est, en occupant à plusieurs reprises la fonction de Présidente. Il s'agit de Mme Marianne Pezzuti et de Mme Aline Sandmeyer. Un grand bravo à elles et tous nos vœux pour une retraite politique bien méritée !

[Applaudissements de l'assemblée]

Saluons aussi Mme Karen Armstrong qui a siégé comme Conseillère durant 15 ans ! Nous regrettons déjà son charmant petit accent british qui égayait ses interventions.

Nous remercions enfin Mme Susanne Welle Siegler qui a pris place dans ce Conseil durant les deux dernières législatures. Elle a également assumé la fonction de présidente du Conseil, ce dont nous gardons un très bon souvenir.

Du côté des Messieurs,

Commençons par saluer évidemment M. Jean-François Pilet pour ses 22 ans de présence active au Conseil dont deux en siégeant comme Président. Nous sommes tous ici témoins de la densité de son engagement, du sérieux avec lequel il préparait ses interventions et de la qualité des rapports qu'il a rédigés dans le cadre des nombreuses commissions auxquelles il a participé ou qu'il a présidées.

Un grand merci Jean-François pour toute ta contribution !

[Applaudissements de l'assemblée]

Citons aussi M. Jean -Michel Pierlot qui fut Conseiller durant 18 ans.

Remercions enfin notre 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Pascal Mason, qui fut tout récemment encore notre Président du Conseil. Nous savons son attachement et son investissement pour cette Commune qu'il a à cœur. Excusé pour cette séance, il ne peut pas recevoir nos applaudissements. Nous nous rattraperons ultérieurement pour lui exprimer notre reconnaissance.

[Applaudissements de l'assemblée]

Il reste une corbeille fleurie... nos regards se tournent en direction de notre secrétaire communale, Mme Anne Puenzieux. Comme annoncé en cours d'année, Anne a décidé de mettre fin à son mandat après dix ans de fidèles et loyaux services. Durant toutes ces années nous avons pu compter sur son engrangement fidèle et sans faille, y compris les dimanches matins consacrés aux dépouillements des votations... Sa connaissance du droit a également été un atout bienvenu qui a rendu de fiers services pour les préparations des séances du Conseil et pour leur bon déroulement.

Chère Anne, au nom de tous les membres du Conseil, nous te remercions vivement et t'adressons nos meilleurs vœux pour la suite de ta carrière professionnelle et pour tes projets personnels.

[Applaudissements de l'assemblée]

Cette dernière séance arrive à son terme. Je vous remercie de votre participation et de votre attention aux débats et souhaite à chacun un bel été et un temps de repos bien mérité. »

**M. le Président, P. Ruch**, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal, dans sa nouvelle composition, aura lieu le 13 septembre 2021.

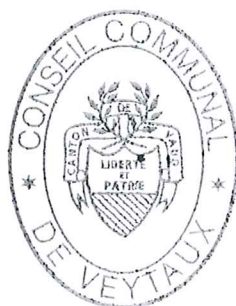
**M. le Président, P. Ruch**, remercie et clôt la séance, il est 21h41.

### Prochaines séances du Conseil

**13 septembre, 25 octobre et 6 décembre 2021**

**Le Président**

  
**P. Ruch**



**La Secrétaire**

  
**A. Puenzieux**

**Fait à Veytaux, le 14 juin 2021**